



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

10 octobre 2007

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée limitée conformément au décret du 27 octobre 1999 (JO du 30 octobre 1999) et à l'arrêté du 1er décembre 2006 (JO du 21 décembre 2006)

FORTRANS, poudre pour solution buvable en sachet
Boîte de 4 (CIP : 328 862-2)

Laboratoire BEAUFOUR IPSEN PHARMA

macrogol 4000 (64 g), sulfate de sodium anhydre (5.7 g), bicarbonate de sodium (1.68 g), chlorure de potassium (0.75g), chlorure de sodium (1.46 g)

Code ATC : A06AD65

Date de l'A.M.M. : 7/7/1987

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications Thérapeutiques :

Lavage colique assurant la préparation des patients préalablement :

- aux explorations endoscopique ou radiologique,
- à la chirurgie colique.

Posologie : cf. R.C.P.

Données de prescriptions :

Selon les données IMS (cumul mobile annuel mai 2007), il a été observé 187 000 prescriptions de FORTRANS.

La posologie moyenne observée, 3/j , correspond à celle de l'AMM.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a pas fourni de nouvelles données.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge ont également été prises en compte ¹. Elles ne donnent pas lieu à modification de l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par cette spécialité reste important dans les indications de l'A.M.M.

¹ Recommandations ANAES avril 2004 : endoscopie digestive basse : indications en dehors du dépistage en population

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et aux posologies de l'A.M.M.

Conditionnement : Il est adapté aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65%

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé